Image not found or type unknown

Indemnité d occupation et expulsion locataire en cours

Par **Linda77**, le **22/03/2014** à **22:07**

Bonjour,
Je suis un particulier bailleur. Mon locataire a résilié le bail de lui même par courrier et depuis il ne paie pas de loyer(impayes depuis 1er sept). Sauf qu il n a jamais fait d etat des lieux et ne m a jamais rendu mes clefs, il occupe toujours l appartement. Il est désormais occupant sans droit ni titre depuis le 1er décembre.j ai entrepris une procedure d expulsion pour loyers impayés. l audience a eu lieu, je suis en attente de la décision prévue fin avril. Ma question est la suivante: puis je accepter de l occupant sans droit ni titre une indemnité d occupation mensuelle (a hauteur du montant du loyer)?jusqu a son départ.
Personnellement, je pense que oui. Si oui, dans quelles conditions, ou limites.
Certains avis me déconseillent de percevoir quoique se soit de sa part, car cela pourrait suspendre ou retarder l expulsion,? Ou annuler l aide de la force public requise? Qu en pensez vous? Merci pour vos conseils
Bien cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés